



Entrée d'un associé dans SARL

Par Klezia

Bonjour,

Nous sommes deux associés fondateurs d'une SARL, créée il y a deux ans. Nous souhaiterions faire entrer un troisième associé.

Pour que ce soit équitable, cet associé devrait monter dans le capital progressivement (pour compenser notre ancienneté).

Nous souhaitons mettre en place une sorte de période d'essai de 3 à 4 mois pour nous assurer que nous souhaitons bien travailler ensemble et par la suite procéder au changement de statuts (en le faisant figurer parmi les associés) et rédiger un pacte d'actionnaires.

Comment peut-on formaliser cette première période sachant que cet associé ne percevra pas de salaire mais des parts progressivement en contrepartie de son travail? Quels outils juridiques sont à notre disposition? et Quelles démarches doit-on accomplir?

Merci!

Par Myriade

Bonjour,

Je ne pense pas qu'il existe ce type de recours, c'est à dire faire un essai. Et pendant cet essai, quel place il aura au sein de la société? Est ce qu'il devra donner une attribution? Je ne comprends pas trop votre idée (je sais que vous voulez en être sûr de ses compétences et de sa collaboration, mais je ne comprends pas pourquoi faire un essai, qui je pense n'existe pas). Pour choisir un associé, il faut juste fouiller dans sa vie: vie matrimoniale, ancienne société, entrée d'argent, compétence, etc.